



**SERVICE : Juridique**

**REF. : GA**

## DECISION DU MAIRE 2023

### Objet

Signature d'un contrat de prestation pour une initiation de dessin à la bibliothèque municipale de Marines

**Le maire de Marines,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2022-CMa-03-02 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération,

**Considérant** la volonté d'organiser à la bibliothèque municipale de Marines une initiation dessin personnage de bande dessinée et super héros,

**Considérant** que le prestataire s'engage à organiser deux sessions le jeudi 23 février et le jeudi 2 mars 2023 de 10h à 12h,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de Marines de permettre l'organisation d'une telle activité,

### **DECIDE**

**Article 1** : De signer avec madame Aurélie Porte une convention de prestation pour deux sessions d'initiation au dessin à destination d'un groupe d'enfants à la bibliothèque municipale de Marines qui auront lieu le 23 février et le 2 mars.

**Article 2** : S'engage à verser à ce titre au prestataire la somme de 160 euros net.

**Article 3** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire Madame Aurélie Porte.

Fait à MARINES, le 6 février 2023,



Nadine NINOT